

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 3 juin 2024, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.*

Le conseiller Ziv Przytyk est absent.

*Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 juin 2024**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

24 06 057

**2. Adoption de l'ordre du jour du 3 juin 2024**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 3 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Fête du Canada – Célébration à Hatley
    - 6.1.2. Course colorée des familles – Maison de la famille de la MRC de Coaticook
    - 6.1.3. Fondation québécoise du cancer
    - 6.1.4. Maison de la famille de la MRC de Coaticook – Dévoilement des nouveaux locaux
    - 6.1.5. Cinéma Coaticook - Lancement officiel
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. MRC de Coaticook – Tournoi de poches
    - 7.1.2. TECQ – Parc de Kingscrot – Appel d'offres
    - 7.1.3. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
    - 7.1.4. Recommandation du comité consultatif en urbanisme
    - 7.1.5. Demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ – chemin Stage
    - 7.1.6. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Inscriptions
    - 7.1.7. Réparation d'asphalte chemin Holmes et Kingscroft
    - 7.1.8. Sentier Peter-Kilburn – entretien et mise à niveau
    - 7.1.9. Église de Kingscroft – Recommandation pour l'émission du permis de construction
  - 7.2. **Rapport**
    - 7.2.1. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion

**8. Rapport du Maire et des conseillers**

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

**9. Rapports administratifs**

- 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
- 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

**10. Trésorerie**

- 10.1. Approbation des listes : comptes à payer, comptes payés et dépenses incompressibles

**11. Divers**

**12. Deuxième période de questions**

**13. Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 058**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

Des citoyens habitant sur le chemin Stage sont venus poser des questions sur le projet d'extraction de gravier près de leur résidence.

**24 06 059**

**6.1.1. Fête du Canada – Célébration à Hatley**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur le maire participe aux célébrations de la Fête de Canada qui se tiendront à Hatley le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.2. Course colorée des familles – Maison de la famille de la MRC de Coaticook**

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

**24 06 060**

**6.1.3. Fondation québécoise du cancer**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 250\$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa Campagne corporative 2024.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.1.4. Maison de la famille de la MRC de Coaticook – Dévoilement des nouveaux locaux**

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

#### **6.1.5. Cinéma Coaticook – Lancement officiel**

Aucuns élus n'est disponible pour le lancement officiel. La directrice générale représentera la Municipalité lors de l'événement.

**24 06 061**

#### **7.1.1. MRC de Coaticook – Tournoi de poches**

**Il est proposé par la conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription des conseillers qui le souhaitent à cette activité, qui se tiendra le 12 juillet 2024 au Centre récréatif Gérard Couillard. Tous les profits seront remis pour les bourses des nouveau-nés.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 062**

#### **7.1.2. TECQ – Parc de Kingscroft – Appel d'offres**

**ATTENDU** que les installations du parc de Kingscroft ont été démantelé en 2022, en prévision d'un réaménagement sur le site de l'étang ;

**ATTENDU** que la Municipalité a travaillé avec Stéphanie Desmeules et Millefeuille architecture de paysage à la réalisation des plans de réaménagement du parc de Kingscroft ;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaliser les travaux de réaménagement du parc de Kingscroft en 2024 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

**ATTENDU** qu'il est jugé opportun de procéder par un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité de Barnston-Ouest ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi de contrats ;

**Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour le réaménagement du parc de Kingscroft, en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 063**

**7.1.3. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)**

**CONSIDÉRANT** l'appel de projets actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Coaticook souhaite déposer une demande collective au programme ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de renouveler la politique familiale municipale-MADA (PFM) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De participer à la demande collective où les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook.

De mandater Julie Grenier pour agir en tant qu' élu responsable du dossier « Aînés » pour la Municipalité de Barnston-Ouest.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 064**

**7.1.4. Recommandation du Comité consultatif en urbanisme**

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) telle qu'elle apparaît au compte-rendu de la rencontre du 16 mai 2024 ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif en urbanisme est en faveur de la proposition de rénovation de la toiture de la résidence sise au 724, chemin Hunter, dans le PIIA de Way's Mills ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la proposition de rénovation de la toiture de la résidence sise au 724, chemin Hunter, dans le PIIA de Way's Mills.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.5. Demande d'autorisation à la CPTAQ – chemin Stage**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

24 06 065

### **7.1.6. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Inscriptions**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'inscription du maire et des conseillers Normand Vigneau et Julie Grenier, aux Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2024 ;

Que le conseil municipal autorise également les dépenses relatives à ce congrès, c'est-à-dire les frais de déplacement et de repas s'y rattachant. Celles-ci seront remboursées selon les directives inscrites au règlement numéro 268-2018.

Que le conseil municipal autorise la réservation et la dépense relativement à l'hébergement auprès de la MRC de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

24 06 066

### **7.1.7. Réparation d'asphalte chemin Holmes et Kingscroft**

**ATTENDU** que l'inspecteur municipal a demandé à Couillard Construction ltée une évaluation des coûts pour la réparation du pavage d'une section du chemin Holmes ;

**ATTENDU** que Couillard Construction ltée a soumis à la municipalité une soumission en date du 9 mai 2024 ;

**ATTENDU** que la réparation sur le chemin de Kingscroft à l'intersection des chemin Corey et Simard, prévue l'an dernier, n'a pas été fait et que la réparation est nécessaire ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement numéro 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat de réparation de pavage d'une section du chemin Holmes à Couillard Construction ltée au coût de 18 220\$, plus les taxes applicables.

Que la Municipalité octroie le contrat de réparation de pavage sur le chemin Kingscroft à l'intersection des chemins Corey et Simard, à Couillard Construction ltée.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

24 06 067

### **7.1.8 Sentier Peter-Kilburn – entretien et mise à niveau**

**ATTENDU** que la directrice générale greffière-trésorière a demandé à

Aménagement sentiers verts une évaluation des coûts pour l'entretien annuel du sentier Peter-Kilburn ainsi que pour des travaux de mise-à-niveau ;

**ATTENDU** qu'Aménagement sentiers verts a soumis à la municipalité une soumission en date du 28 mai 2024 ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement numéro 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité octroie le contrat d'entretien annuel et de mise à niveau du sentier Peter-Kilburn à Aménagement sentiers verts au coût de 3 000\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 068**

#### **Shazamfest et Festival Triskel – Lettre d'appui**

**ATTENDU** la demande reçue de l'organisation du Shazamfest et du Triskel Festival concernant leurs nouvelles obligations en lien avec leur camping temporaire tenu lors de leurs événements respectifs ;

**ATTENDU** que les organisateurs des deux événements demandent l'appui de la Municipalité ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité appui les organisateurs du Shazamfest et du Triskel Festival quant à leurs nouvelles obligations en lien avec le camping temporaire de leur événement respectif en leur transmettant une lettre d'appui.

**Adoptée à l'unanimité**

**24 06 069**

#### **7.1.10. Église de Kingscroft – Recommandation pour l'émission du permis de construction**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'Église de Kingscroft, sise au 3035, chemin Kingscroft, a déposé un projet de rénovation du bâtiment afin de le transformer en un bâtiment résidentiel ;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 172, citant l'église catholique du chemin Kingscroft comme bâtiment historique, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a été consulté et a recommandé au conseil municipal d'accepter la proposition de rénovation du bâtiment en conformité avec les plans déposés ;

**ATTENDU** que le conseil municipal, par sa résolution numéro 23 03 030, a approuvé et accepté les recommandations du CCU quant au projet de rénovation de l'Église ;

**ATTENDU** qu'après réception d'un avis d'ingénieur, par le propriétaire, concernant les fondations de la partie sacristie de l'Église, une demande de démolition partielle a été déposée à la Municipalité ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 7 du Règlement 172, nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie du monument cité par ledit règlement ;

**ATTENDU** que le Comité de démolition de la Municipalité a approuvé le projet de démolition partielle de l'Église en vue de sa reconstruction à l'identique ;

**ATTENDU** que la demande de démolition partielle ainsi que la décision du Comité de démolition de la Municipalité ont été transmises au ministère de la Culture et des Communications (MCC) ;

**ATTENDU** que le conseil municipal autorise, par sa résolution 24 04 042, la démolition partielle (sacristie) de l'Église de Kingscroft en vue d'une reconstruction à l'identique et en respect du Règlement numéro 172 ;

**ATTENDU** que cette résolution a été transmise au MCC et à la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le ministère de la Culture et des Communications a transmis, à la Municipalité, en date du 2 mai 2024, sa recommandation quant à l'avis d'intention de la Municipalité de délivrer un permis ou un certificat d'autorisation relatif à la démolition partielle de l'église de Kingscroft et que celle-ci permet à la Municipalité de délivrer, dès maintenant, le permis ou certificat d'autorisation en lien avec la démolition partielle du bien visé ;

**ATTENDU** que la demande de démolition partielle a été analysé par le Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook, le 8 mai 2024, et que celui-ci recommande que la demande de permis de démolition soit acceptée selon les conditions suivantes :

- Préalablement à l'émission du permis de construction : prise en compte des recommandations architecturales et du document Plan commentés préparés à partir des plans soumis par l'architecte (de l'agente en patrimoine, madame Chantal Lefebvre) ;
- Acheminer les rebuts de la démolition de manière à optimiser les possibilités de récupération ou de valorisation ;
- Fournir une garantie financière de 5% sur les interventions prévues dans le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé lors de la demande de permis de construction.

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook, par sa résolution CM2024-05-161, de désapprouve pas la demande de permis de démolition et recommande à la Municipalité d'ajouter les conditions définies par le COT lors de l'émission du permis de démolition.

**ATTENDU** que les travaux de démolition partielle ont été réalisé avant l'émission du permis de démolition par la Municipalité, celle-ci doit émettre des recommandations quant à l'émission du permis de construction ;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et environnement est en contact constant avec l'architecte au dossier ainsi qu'avec le propriétaire du bâtiment et qu'il y a une volonté réelle de respecter les plans déposés et d'assurer une reconstruction à l'identique de la partie démolie ;

**ATTENDU** qu'une rencontre Teams a eu lieu le 31 mai 2024 entre l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité, l'aménagiste de la MRC de Coaticook, l'agente en patrimoine de la MRC ainsi que le propriétaire de l'immeuble quant aux étapes subséquentes ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le permis de démolition partielle de l'Église de Kingscroft soit émis.

Que le permis de construction soit émis dans le respect des plans déposés et approuvés par le conseil et en assurant un suivi serré de l'évolution des travaux de reconstruction et de rénovation extérieure du bâtiment.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **7.2.1. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2023**

La directrice générale greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité 2023.

#### **8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

#### **8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

#### **9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel du mois de mai.

#### **9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement**

Report à une séance ultérieure.

#### **9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière**

Dépôt du rapport mensuel.

24 06 070

#### **10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles**

**ATTENDU** que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 mai 2024 – 24-05-055	53 290.85\$
B) Dépenses incompressibles – mai 2024	50 312.87\$
C) Salaires mai 2024	11 448.16\$
D) Comptes à payer au 3 juin 2024	75 833.61\$

**ATTENDU** que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

#### **À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 137 594.64\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.



**Adoptée à l'unanimité**

**12. Deuxième période de questions**

**24 06 071**

**13. Levée de la séance ordinaire du 3 juin 2024**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h05.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**DIRECTRICE GENERALE  
GREFFIERE-TRESORIERE**